



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-2024/0069

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Animation Enfance
Tél : 04.66.56.11.56
Réf : CR/AG/VA/SR/2024

Objet : Délégation de signature donnée à Mme Magali NICOLAS - responsable du département jeunesse de la Communauté Alès Agglomération

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu la délibération C2020_03_01 du conseil de communauté en date du 15 juillet 2020 portant élection du président de la Communauté Alès Agglomération,

Vu la délibération C2024_03_17 du Conseil de Communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour une meilleure gestion des services, le président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature aux responsables de services,

Considérant que dans le cadre de ses missions, le responsable du département jeunesse en charge du contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS), de l'accueil des adolescents et du comité des chargés de coopération doit déclarer et justifier pour la caisse d'allocations familiales du Gard (CAF), par télé-déclaration, des données d'activités prévisionnelles, actualisées et réelles nécessaires au traitement des droits PS (prestation de service et bonus territoire).

Considérant que le responsable du département jeunesse est habilité (profil approuvateur des données) à valider les données d'activités et les données financières, comme mentionné dans la convention n°8349-44293-2 signée entre la Communauté Alès Agglomération et la CAF du Gard,

Considérant que dans ce contexte et dans un souci de bonne administration, il convient de donner délégation de signature à Mme Magali NICOLAS en sa qualité de responsable du département jeunesse de la Communauté Alès Agglomération,

ARRÊTE

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 030-200066918-20241129-2024_0069A-AR



ARTICLE 1 :

Monsieur le président de la Communauté Alès Agglomération donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme Magali NICOLAS – responsable du département jeunesse, pour la déclaration des données à la caisse d'allocations familiales du Gard dans le cadre des habilitations correspondantes au profil approbateur des données.

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 29 NOV. 2024

Le Président
Christophe RIVENQ

